Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Désertines - Tome II

Désertines, c^on^ de *Landivy* (13 kil.) ; arrond. de *Mayenne* (31 kil. N.-O.) : à 52 kil. de *Laval.*

Anciens noms

Ecclesia de Desertina, IX^e^ s. (Act. pont. Cen., p. 65). — *Presbyter ecclesiæ de Desertinis,* après 1106 (Cart. de Savigny). — *G. de Desertinis,* 1132 (Cart. de l'Abbayette). — *Terra inter Desertinas et Doretam,* 1158 (Ibid.). — *W. de Desertinis,* 1168 (Ibid.). — *Viarius de Desertinis,* XIII^e^ s. (Arch. nat., L. 969). — *Parrochialis ecclesia de Desertines,* 1547 (Ins. eccl.). — *Saint-Pierre-sur-Behier,* alias *Désertines,* 1638 (Ibid.). — *Désertine* (Jaillot). — *La paroisse de Dézertinne,* 1789 (Cahier des doléances).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes précambriens modifiés ; un peu de granite à la limite N.-O. de la commune, ainsi qu'au S.-O. Quelques filons de diabase et un filon de quartz situé au N. Limon des plateaux. » D.-P. Œ.

Le territoire est presque entièrement cerné par la Colmont du N.-O. à l'E., et par son affluent l'Ourde au S. Le plateau intermédiaire d'une altitude de 192 à 204 m., 225 à la pointe S.-O., se partage entre les deux bassins ; celui de la Colmont est le plus étendu sans pourtant que ses affluents aient d'importance. — Jaillot signale le chemin de Désertines à Heussé, et à l'E. du bourg celui du Teilleul à Gorron ; mais d'après Cassini cette dernière route passe à l'Épinay-le-Comte, en dehors du territoire paroissial. On demande en 1789 que la route de Mayenne à Gorron soit continuée par Désertines et Saint-Hilaire-du-Harcouet. Aujourd'hui, des chemins de diverse importance relient le bourg à Saint-Aubin (3 kil. E.) ; Vieuvy (2.500 m. S.) ; Lévaré (7 kil. S.) ; Fougerolles (8 kil. O.) ; Heussé (6 kil. N.-O.) ; Le Teilleul (8 kil. N.)

Superficie, cadastrée en 1838 par M. Godefroy, 2.603 hect. — « Il y a beaucoup de landes, écrit Miroménil (1696) ; le surplus produit bled, avoine, sarrasin ; quatre métairies ». D'après les plaintes exagérées des habitants en 1789 « la paroisse, par son nom, annonce le malheur de son sort. Elle est exposée au ciel le plus ingrat. L'ingratitude du terrain et de la position a rendu la moitié au moins de la paroisse inculte. Les terres labourables comme les incultes sont sujettes à des rentes en froment quoiqu'elles en soient improductives. Par contre les habitants sont industrieux et amateurs du commerce de différentes espèces ; mais la difficulté des chemins, leur impraticabilité, étouffent leur zèle et les obligent de rester sur leurs foyers ».

Population, administrations

Population : 184 feux en 1696 ; — 227 feux en 1698 ; — 216 feux en 1700 ; — 217 feux en 1715 ; — 787 hab. en 1726 ; — 219 feux en 1732 ; — 600 communiants en 1770 ; — de 700 à 900 communiants en 1780 ; — 1.253 hab. en 1803 ; — 1.324 hab. en 1821 ; — 1.394 hab. en 1831 ; — 1.588 hab. en 1841 ; — 1.543 hab. en 1851 ; — 1.540 hab. en 1861 ; — 1.479 hab. en 1871 ; — 1.419 hab. en 1881 ; — 1.311 h. en 1891 ; — 1.229 hab. en 1898, dont 228 agglomérés dans le bourg et le reste dispersé en 110 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 168 fermes en 1843. En dépendent : la Vairie, 24 hab. ; — l'Aunay, 30 hab. ; — les Mortiers, 23 hab. ; — les Coudereaux, 24 hab. ; — les

Joncheraies, 24 hab. ; — Malaisé, 31 hab. ; — la Grande et la Petite-Lande, 70 hab. ; — la Maladrie, 34 hab. ; la Touche-Olivier, 18 hab. ; — le Lattay, 22 hab. ; — la Marche-des-Alleux, 30 hab.

Poste de gabelle en 1762.

Bureau de poste géré par un facteur-receveur depuis le mois d'août 1899. — *Perception* de Fougerolles.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé et du doyenné de Passais ; — de l'élection de Mayenne, du ressort judiciaire de Mayenne, du grenier à sel d'Ernée, du district d'Ernée et du canton de Fougerolles en 1790 ; — de la Mission d'Ernée en 1797, érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré d'Ernée et du doyenné de Landivy. — Vicariat par décret du 1er juillet 1824.

L'*église,* dédiée à saint Pierre, avait 30 m. de long et seulement 7 mètres de largeur pour la nef et le chœur, celui-ci à trois pans, et transformé en sacristie. Mais un bas côté de 2 m. de large, de la fin du XVe s., avec porte en accolade, s'appuyait en appentis à la côtière nord et une chapelle s'ouvrait de ce côté encore au milieu de l'édifice. La porte principale était ogivale et moulurée. Une belle fenêtre à meneaux avait été ouverte dans le même style au côté de l'épître en face du chœur. Le clocher reposait disgracieusement sur des poteaux et des poutres formant plancher devant le chœur. L'autel appuyé contre la cloison qui divisait le chœur, était de style grec à colonnes cannelées supportant un fronton triangulaire. Les fonts baptismaux du XVIIe s. qui sont conservés sont gravés d'un écusson aux armes de Mayenne ou de Mathefelon, six écussons sur le champ, et sommé d'une mitre et d'une crosse recourbée en dehors. La nouvelle église, de style ogival, dont le plan fut dressé en 1873 par M. Leclerc, de Mayenne, a été terminée en 1877 ; les dépenses s'élevèrent à 87.258 fr.

Fondations anciennes : prestimonie d'un ordinaire de messes et de deux services solennels, par François Le Dauphin et Michelle Berault, sa femme, le 1er juillet 1634 ; — chapelle des Charlots, deux messes en l'honneur de sainte Anne, par Mathurin Charlot, curé. Le chapelain jouissait d'une maison au bourg, de plusieurs pièces de terre et d'une rente de 50 ℔ sur les lieux de l'Épinay, en Désertines, et de la Lande, en Vieuvy. Parmi les chapelains : Mathurin *Charlot,* neveu du fondateur ; Jean *Millet,* licencié en théologie, du diocèse d'Avranches, 1694 ; — la chapelle de Saint-Sébastien de la Vairie fut transférée dans l'église en 1690. — Pierre Pidault, curé, lègue en 1637 une pièce de terre pour celui qui sonnera « le pardon troys fois le jour ». — Les *confréries* du Rosaire et des Trépassés existaient avant 1658.

Cure à la présentation de l'abbé de Saint-Calais dès le commencement du XIIe s. Le titulaire devait à l'abbé 45 ℔ de rente moitié à la Toussaint et moitié à la Pentecôte, et « C et XIIII libvres de bure cler rendu au Mans au seme de la Touz sains ».

Curés : *Alain,* cité dans la charte concernant la chapelle de Pont-Pierre, 1228. — *Jean,* fait un accord avec les religieux de Savigny au sujet des dîmes de Pont-Pierre, 1250. — *Hugues,* prêtre de Désertines, témoin d'un accord avec Savigny, XIIIe s. — Guillaume *Bourdin,* † 1547. — René *Leroy,* docteur en théologie, 13 mai 1547, en compétition avec René Boisset, maître ès arts, bachelier en droit canon. — Sébastien *Bodin,* démissionnaire, 1551. — François *Martineau,* du diocèse de Paris, 29 juin 1551. — Christophe de la *Vairie,* curé de Saint-Aubin-Fosselouvain, fils de noble Christophe de la V. et de Guillemine Richomme, demeurant à la Serrie, de Désertines, se démet, 1563. — Nicolas *Le Pouriel,* 13 octobre 1563, démissionne au presbytère de Désertines, 1566. — Christophe de la *Vairie,* clerc à Paris, 25 février 1566, signe, 1577, le certificat de catholicité ; résigne et meurt, 1615. — Guillaume de la *Hautonnière,* du diocèse de Saint-Malo, avril 1615, maintenu contre François du

Brueil, du diocèse de Tours, licencié en droit, et Jean Potier, de Ceaulcé, † 1620. — Pierre *Pidault,* licencié en droit, décembre 1620, maintenu contre Nicolas Simon, chanoine de Saint-Pierre de Saint-Calais, et contre Gilles Boutault, du diocèse de Tours, qui cède ses droits, 1621, à Pierre Santerre, maître ès arts, † 1637, après avoir légué plusieurs pièces de terre à la fabrique et à la « frairie » des fidèles trépassés. — Patrice *Lelandais,* demeurant à Paris, juin 1637. — Jacques Blanchet permute, 1639. — Jacques *Drugeon,* curé de Saint-Maurice de Conflans (Sarthe), 13 décembre 1639. — Mathurin *Charlot,* « *in infirmitate constitutus,* » résigne, 1666. Par son testament du 20 août 1668, fait au presbytère, il demande à être inhumé dans l'église, « au rang et place de ses prédécesseurs curés » ; il fonde une chapellenie et quatre services solennels par an, pour lui, pour Mathurin Charlot, curé du Lion-d'Angers, Guillaume C., sieur des Landes, et Jeanne Benoist, ses père et mère, et fait des legs assez considérables à l'église, au plat des fidèles trépassés et à la confrérie du Rosaire. — Pierre *Mahot,* docteur de Sorbonne, décembre 1666, reçoit, 1689, la visite du doyen du Passais, † 1694. — Charles du *Cros,* du diocèse de Valence, 28 septembre 1694, fait au Mans, le 15 février 1696, un accord avec son compétiteur, Jean Millet, licencié en théologie, du diocèse d'Avranches, auquel il cède le droit de loger dans une chambre du presbytère, la jouissance d'une partie du jardin et des dîmes vertes jusqu'à la fin de décembre sans être tenu de desservir la paroisse ; permute le 6 juillet 1696. — René *Pontet,* maître ès arts, curé de Pierrefitte, au diocèse de Paris, 6 septembre 1696, démissionne, 1708. — Guillaume *Hamon,* maître ès arts, bachelier de Sorbonne, demeurant à Coulonges, paroisse de Couesmes, 1er juin 1708, † 1731. — Jean-Baptiste *Bichain,* du diocèse du Mans, vicaire de Boisville, au diocèse de Chartres, pourvu en cour de Rome, 3 avril 1732, maintenu contre Pierre Viel, curé de Saint-Sévère, au diocèse de Coutances, † le 2 mars 1762. — Jacques *Palluel,* gradué de l'université de Caen, curé de Saint-Ellier, 24 mars 1762, a de longs démêlés avec le procureur de fabrique, 1764, 1765 ; est qualifié doyen rural du Passais, lorsqu'il démissionne, 1778. Il était l'un des rédacteurs du *Journal ecclésiastique.* — Jean *Palluel,* frère et vicaire de Jacques P., 14 février 1778, résigne pour cause d'infirmité, le 14 septembre 1779. — François *Chorin,* neveu et vicaire du précédent, né à Domfront, le 28 mai 1753, installé le 14 janvier 1780, est noté à l'évêché : « caractère doux et honnête, talents médiocres, pourra bien faire ». Malgré les sollicitations de son voisin. Jacques Fleury, curé de Vieuvy, il eut la faiblesse de prêter un serment schismatique, le 27 février 1791. Il se rétracta en 1792, quitta pendant quelque temps sa paroisse qui fut desservie par Louis Plagué, et exerça sans interruption, de 1794 à 1800, un ministère très actif dans la contrée, notamment à Lesbois et à Fougerolles. M. Chorin fut maintenu dans sa cure en 1803 et mourut en 1820. François Lottin, vicaire, rétracta presqu'aussitôt le serment qu'il avait prêté, en versant un torrent de larmes, dit le curé de Vieuvy. Quelques mois après, il refusa la cure de Gorron, fut interné aux Cordeliers de Laval, puis déporté à Jersey et ensuite en Espagne. Au Concordat, il fut nommé curé Saint-Aubin-Fosselouvain qu'il desservait depuis son retour de l'exil. — *Gautier,* 1822, † 1869. — Auguste *Bourdin,* auteur d'un Sermonnaire, 1869-1870. — Louis *Bastard,* 1870, † 1894. — *Guérin,* 1894-1897. — *Bourdais,* 1897.

Le *presbytère* que construisait en 1763 Louis Jamot, architecte et entrepreneur, fut vendu pendant la Révolution. En 1807, le curé écrit au préfet qu'il est sans presbytère, sans fortune, et qu'il vient d'acheter 3.775 fr une maison pour se loger. Une nouvelle maison fut achetée et appropriée en 1867.

Le *cimetière* entourait l'église

Établissements charitables et hospitaliers

Le village de la Maladrie est à 1 kil. N. du bourg, sur la route du Teilleul. On cite en 1680 la croix de la Maladrie.

Le *bureau de charité* a un budget de 2.709 fr.

Écoles

Écoles. — Louis Plagué, titulaire de la chapelle des Charlots, était maître d'école. Il prêta serment, se rétracta et mourut en 1799. — M. Hamon, curé, donna en 1718 deux maisons pour l'école des filles. Anne Ledauphin était sœur d'école en 1784 ; le procureur de fabrique fait réparer sa maison, 1786 ; la municipalité réclame la conservation de la maison et du jardin au mois de juin 1792, ce qui est accordé par le directoire du département en attendant que l'Assemblée nationale ait statué sur le mode d'éducation de la jeunesse « parce qu'il est de l'intérêt public que la jeunesse soit instruite ». La sœur est taxée sur le rôle des impositions en l'an V. Le roi, par ordonnance du 3 avril 1822, autorise le conseil de fabrique à recevoir le legs de 50 ℔ fait par Marie-Anne Ledauphin, pour l'entretien d'une sœur de charité. Trois sœurs d'Évron tiennent l'école depuis 1853. École laïque pour les garçons.

Féodalité

Féodalité. — La famille de Désertines n'est connue qu'au XII^e^ s. — Guillaume et Hamon, son père, avant 1150. Hamon est qualifié *viarius de Desertinis.* — Olivier et Adam de Désertines, frères, règlent vers 1158 un différend avec l'abbaye de Savigny pour la délimitation de la terre de Malaisé. Plus récemment, les seigneurs de la Vairie sont aussi seigneurs de Désertines, et le titre donné à Hamon indique que la seigneurie fut toujours attachée à cette terre, bénéfice d'un voyer du seigneur de Mayenne.

Notes historiques

Notes historiques. – La paroisse était constituée avant le IX^e^ s., puisqu'elle est rangée par les *Actus pont. Cenom.* parmi celles dont saint Pavace aurait fondé les églises. — Les localités de nom ancien sont nombreuses : Ballon, Malaisé, Geray, Moussay, Besleu, Biards, Mézières, Courville, Mondamer, Montlion, Vaubureau, Montjean, la Vairie. — A signaler une pierre longue de 2 m. arrondie et marquée d'une croix pattée qui était fichée en terre à l'angle S.-O. de l'église et peut avoir servi de borne sur une ancienne voie. J'en ai vu une semblable, mais plus longue, à Villaines-la-Juhel. Il y eut un règlement, vers 1120, entre l'abbé de Saint-Calais, Gosbert, et le curé de Désertines d'une part, et les religieux de Savigny. Aux premiers étaient réservés le droit curial et les prémices. Mais Savigny avait le droit d'ériger un oratoire, et d'avoir un cimetière pour ses religieux et affiliés. On ne voit pas que cet établissement cistercien ait eu lieu. A quelques années de là, l'évêque Hugues de Saint-Calais affranchit les sujets de Savigny dans les paroisses de la Dorée, Désertines et Fougerolles, du droit réclamé par les curés au décès des chefs de maison et qui s'étendait au tiers de leurs biens meubles. Cette coutume, qui devenait exorbitante avec le temps et le développement de la fortune mobilière, existait encore pourtant, en droit plutôt qu'en fait, à la fin du XIV^e^ s. et suscita un grave différend entre le comte du Maine, qui prenait fait et cause pour ses sujets, et l'évêque du Mans, qui voulait sauvegarder les droits de son clergé. Le mandement de l'évêque supprimait l'obligation des trentains et réduisait le droit d'obsèques à 12 deniers. — Guillaume, fils d'Hamon de Désertines, après avoir contesté aux moines de Savigny le droit accordé par son père de pêcher dans la Colmont et d'y faire une chaussée pour alimenter un moulin, finit par le reconnaître. — L'abbaye de Fontaine-Daniel avait aussi quelques rentes sur les moulins de la paroisse. — Les habitants ayant refusé en 1689 de payer les contributions pour la guerre, l'intendant fit saisir en 1693 les dîmes amassées dans la grange dîmeresse. — Le 2 février 1701, un ouragan découvre l'église et plusieurs maisons du bourg. — La moitié des paroissiens est atteinte en 1770 par une épidémie qui fait quarante victimes (Lettre de M. Palicot, médecin à Mayenne, 23 décembre). — Le cahier paroissial de 1789 est développé, rédigé avec ordre, clarté et intelligence. On y demande la création d'ateliers de charité pour l'amélioration des chemins, « qui dans cette partie du Bas-Maine, n'ont pas plus de 9 à 10 pieds de largeur ». — Le 2 septembre 1792, émeute et scandale à l'église. Michel Bougrain et de nombreux complices veulent jeter dehors bancs et bancelles. Bougrain est mis en prison, mais sa

bande menace de mettre le feu au bourg. Le curé ne peut plus sortir sans être accompagné des gardes nationaux. — Le général Hoche établit à Désertines un poste républicain, composée en février 1796 du 3e bataillon de la 176e demi-brigade. — Le 29 brumaire an VII, trois patriotes sont assassinés par une « horde de brigands venus du département d'Ille-et-Vilaine ». Billard affirme que c'était une « prétendue colonne mobile qui s'était fait loger militairement chez les habitants. »

Maires

Maires : *Quentin,* 1792. — Jean-François *Jouin,* 25 novembre 1792. — Pierre *Chevalier,* 1798. — *Quentin,* an XI. — Jean-Baptiste *Coupel,* 1803. — *Favrie-Dubourg,* 1821, 1824. — *Barrabé,* 1824, 1830. — *Féron,* 1835, 1836. — *Barenton,* 1840. — *Féron,* 1850, 1864. — *Testard-Maisonneuve,* 1865, 1873. — *Fleury,* 1873-1880. — *Gouasdon,* 1880-1884. — *Roullin,* 1884-1896. — *Lemercier,* 1896.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1630. — Quelques titres à la fab. — Arch. de la M., B. 1184, 1609 ; O, plan de l'ancienne église ; L. 182. — Billard, *Mémoires,* t. I, p. 295. — Arch. nat., L. 969, 972 ; Q/3. 78 ; JJ. 66, f. 410 ; F/1c, III, Mayenne, 6. — *Cart. de l'Abbayette,* p. 25. — Ch. Pointeau, *Certificats,* p. 123. — De Serrière, *Statistique,* p. 101. — *Journal ecclésiastique.* — Fleury, *Mémoires,* p. 87-88 — *Annonces de Laval,* 1822. — Abbé Esnault, note mss. — Abbé Froger, note mss.

Localités

Pour les localités, v. les art. : *la Chaire, la Doucetière, la Grande-Haie, Malaisé, Pont-Pierre, la Vairie.*